



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°51-2010/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
Trésorier	1
DEPS	1
JONC	1
Archives NC	1
Intéressé	1

DELIBERATION

**approuvant l'avenant n° 8 au contrat de délégation de service public de transports suburbains de personnes du grand Nouméa et habilitant le président de l'assemblée de province à le signer**

**L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 69-2009/APS du 29 décembre 2009 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2010 ;

Vu la convention pour l'exploitation des services de transports publics suburbains de personnes dans les communes du grand Nouméa en date du 31 mai 2001 ;

Entendu le rapport n°19-2010 des commissions conjointes des équipements publics, de l'énergie et des transports et du budget, des finances et du patrimoine en date du 7 octobre 2010,

**A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 14 OCTOBRE 2010, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1** : L'avenant n° 8 au contrat de délégation de service public de transports suburbains de personnes du grand Nouméa ci-annexé, définissant notamment les charges et recettes prévisionnelles de l'année 2010, est approuvé.

**ARTICLE 2** : Le président de l'assemblée de la province Sud est autorisé à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Le premier vice-président**

**Eric Gay**